

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 28 mars 2026, 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence du doyen d'âge du Conseil, Monsieur Michel FALCONNET.

Date de convocation du conseil municipal : le mardi 24 mars 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Jean-Charles CONTE, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Monsieur Eddy QUEMET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER.

**Absents avec pouvoir** : Madame Elodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET, Monsieur Benoit MUNOZ à Madame Emilie PEZET, Monsieur Manuel DEFORES à Madame Filiz KWIATKOWSKI.

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de conseillers représentés : 3

## 2026 – 008 - ÉLECTIONS : Élection du Maire

Monsieur le président de séance a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour la constitution du bureau, le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins, Madame Alicia RIEU et Monsieur Pierre ESTRYPEAU les benjamins de l'assemblée.

## Se déclarent candidats :

- Madame Emilie Pezet
- Monsieur Cédric Maurel

S'agissant du déroulement de chaque tour de scrutin, il a eu lieu à bulletins

### **Dépouillement et résultats du 1<sup>er</sup> tour**

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Madame Émilie Pezet : 6 voix

- Monsieur Cédric Maurel : 21 voix

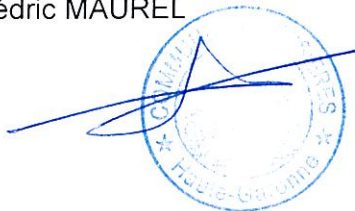
### **Proclamation de l'élection**

Monsieur Cédric Maurel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, est proclamé maire.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire,

Cédric MAUREL

The image shows a blue ink signature of Cédric Maurel written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE HAUTE-GARONNE" around the perimeter and a central emblem.